



PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014-2015

de l'Administration portuaire de Québec

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014-2015

L'Administration portuaire de Québec (APQ) publie son premier plan d'action de développement durable pour les années 2014-2015. Ce plan d'action est le fruit de la première phase de la démarche de développement durable amorcée au cours de l'année 2013. L'APQ a ainsi choisi de mettre l'accent sur 16 actions prioritaires, lesquelles permettront à l'APQ d'asseoir les fondations d'une démarche de développement durable progressive et participative.

Les actions, dont certaines ont déjà été amorcées, se regroupent autour de trois grands objectifs que l'APQ est déterminée à atteindre afin d'assurer une meilleure qualité de vie autant pour la communauté actuelle que les générations futures, soit :

- ▼ **Être reconnu par la communauté comme un gestionnaire exemplaire de son territoire**
- ▼ **Poursuivre l'amélioration constante de sa performance environnementale sur l'ensemble du Port de Québec**
- ▼ **Développer et entretenir une relation Ville-Port respectueuse de la communauté**

Ce plan d'action sera appuyé par une feuille de route de développement durable, laquelle présentera les étapes de la démarche de développement durable amorcée par l'APQ ainsi que les prochaines étapes de la démarche. Nous vous invitons à consulter la feuille de route pour obtenir de plus amples informations sur la démarche.

Les 16 actions contenues dans le plan d'action sont présentées sur les pages suivantes.

PLAN D'ACTION DE DÉVELOPPEMENT DURABLE 2014-2015

de l'Administration portuaire de Québec

3 OBJECTIFS 16 ACTIONS

ÊTRE RECONNU PAR LA COMMUNAUTÉ COMME UN GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE DE SON TERRITOIRE

Revoir la structure organisationnelle

Créer un comité interne de DD

Créer un comité environnement
des utilisateurs

Mettre à jour et rendre publique
la Politique environnementale

Se doter d'une Charte
environnementale et l'appliquer

Établir un arbre décisionnel pour
les enjeux associés au DD

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION CONSTANTE DE NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE SUR L'ENSEMBLE DU PORT DE QUÉBEC

Réaliser une analyse des risques

Déployer la procédure de VCE

Mettre en place un SGE

Effectuer une gestion en continu
de la qualité de l'air

Réviser la procédure d'évaluation
environnementale des projets

DÉVELOPPER ET ENTRETENIR UNE RELATION VILLE-PORT RESPECTUEUSE DE LA COLLECTIVITÉ

Mettre à jour le Plan d'utilisation des sols

Revoir le fonctionnement du CRC

Renforcer la participation active au Comité de vigilance

Rebâtir une meilleure relation avec le MDDEFP

Rendre compte de sa performance

ÊTRE RECONNU PAR LA COMMUNAUTÉ COMME UN GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE DE SON TERRITOIRE

Par cet objectif, l'APQ entend jeter les bases qui lui permettront d'exercer son leadership auprès de ses utilisateurs. Pour être un gestionnaire exemplaire, l'APQ doit tout d'abord formaliser sa structure de gouvernance interne et les mécanismes de collaboration auprès des utilisateurs du Port de Québec.

Actions

1.1 Revoir la structure organisationnelle

L'APQ révisera sa structure organisationnelle afin d'intégrer le développement durable au sein de l'organisation. L'APQ procédera à l'embauche d'un directeur environnement. Il est impératif de combler ce poste névralgique afin que l'APQ puisse accroître davantage son leadership au sein de sa propre organisation et auprès des utilisateurs du port. Le directeur environnement supervisera la mise en œuvre du plan d'action en collaboration avec le comité interne de développement durable. Par ailleurs, les rôles et responsabilités des autres intervenants internes seront revus afin d'assurer une bonne complémentarité pour livrer le plan d'action.

Échéancier : été 2014

1.2 Créer un comité interne de développement durable

La mobilisation des employés et le partage des responsabilités au sein de l'APQ constituent une étape primordiale dans l'élaboration de la démarche de développement durable. Un comité interne de développement durable a été créé. Ce comité est présidé par le président-directeur général et est composé de représentants de toutes les directions. Ce comité permettra à toutes les directions de travailler ensemble sur les enjeux transversaux de développement durable en plus d'assurer l'adhésion et l'appropriation de la démarche ainsi que la mise en œuvre du plan d'action. À la suite de sa création, le comité interne de développement durable se réunira de façon régulière.

Échéancier : printemps 2014

1.3 Créer un comité environnement des utilisateurs

La création de ce comité est nécessaire afin que l'APQ puisse communiquer ses attentes et que les utilisateurs du Port de Québec puissent exprimer leurs besoins. Le comité environnement des utilisateurs se veut un lieu d'échange entre l'APQ et ses utilisateurs. Des groupes de travail seront créés au besoin afin de travailler sur des enjeux précis. À la suite de sa création, le comité environnement des utilisateurs se réunira de façon régulière. La liste des utilisateurs qui siègent sur le comité environnement sera disponible sur le site Web.

Échéancier : printemps 2014

1.4 Mettre à jour et rendre publique la Politique environnementale

Par l'entremise de sa Politique environnementale, l'APQ exposera clairement son engagement et ses intentions en matière de protection de l'environnement. Elle sera communiquée aux employés, aux utilisateurs et aux partenaires du Port de Québec. Elle sera disponible sur le site Web de l'APQ.

Échéancier : printemps 2014

1.5 Se doter d'une Charte environnementale et l'appliquer à la communauté maritime de Québec

L'APQ ne peut agir seule. Elle doit compter sur la collaboration de ses utilisateurs. La Charte environnementale deviendra l'engagement qui liera les utilisateurs et l'APQ en ce qui a trait aux règles de conduite ainsi qu'aux procédures à suivre. L'objectif de l'APQ est qu'elle soit signée par tous les utilisateurs du Port de Québec. Elle sera disponible sur le site Web de l'APQ.

Échéancier : été 2014

1.6 Établir un arbre décisionnel pour les enjeux associés au développement durable

L'APQ doit établir un arbre décisionnel dans lequel les niveaux d'approbation requis pour traiter des enjeux de développement durable seront clairement identifiés.

Échéancier : été 2014

POUR SUIVRE L'AMÉLIORATION CONSTANTE DE NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE SUR L'ENSEMBLE DU PORT DE QUÉBEC

Pour l'APQ, la gestion responsable de l'environnement est à la fois une obligation éthique et une priorité d'entreprise. L'APQ reconnaît que l'avenir à long terme du port et des collectivités où elle exerce ses activités dépend de la performance de ses installations et de ses opérations. Avant de pouvoir mesurer sa performance environnementale au moyen d'indicateurs clés de performance et de se fixer des objectifs et des cibles, l'APQ doit tout d'abord mettre en place un certain nombre d'actions prioritaires.

Actions

2.1 Réaliser une analyse des risques des activités sur le territoire du port incluant les dangers potentiels en matière de santé et d'environnement

La réalisation d'une analyse de risques des activités sur le territoire du port permettra de connaître les risques associés aux activités portuaires de tous les utilisateurs du port et ce, tant pour les employés qui y travaillent que pour les communautés avoisinantes. L'analyse de risques servira de source d'information pour la révision du plan de mesures d'urgence, lequel sera mis à jour. À cet égard, une information de qualité sur les activités ayant place sur le territoire du Port de Québec et les risques afférents constituent un pré-requis essentiel pour assurer une intervention efficace en cas d'urgence et pour concevoir le système de gestion environnementale.

Échéancier : hiver 2015

2.2 Mettre en place un système de gestion environnementale

Une étape importante consiste à mettre en place un système de gestion environnemental (SGE) pour les activités du Port de Québec. Le SGE permettra à l'APQ d'identifier et de gérer les impacts environnementaux associés à ses activités. L'APQ pourra ainsi faire un suivi de sa performance environnementale. L'APQ s'assurera aussi de l'arrimage de son propre SGE avec celui des utilisateurs qui en possèdent déjà un.

Échéancier : automne 2015

2.3 Déployer la procédure de vérification de conformité environnementale (VCE) pour les utilisateurs du port et réaliser la VCE de l'APQ

L'APQ souhaite agir en conformité avec la législation et les autres exigences auxquelles l'APQ souscrit en matière d'environnement. Pour ce faire, l'APQ entend développer un protocole de VCE afin de vérifier ses activités et celles de ses utilisateurs. Le rapport de VCE constituera un outil de gestion qui permettra aux dirigeants d'apporter les correctifs nécessaires. Dans un premier temps, l'APQ désire réaliser la VCE de ses propres activités et supervisera celles des utilisateurs du port, lesquelles seront effectuées par une tierce partie. Par la suite, l'APQ effectuera le suivi des non-conformités et la mise en œuvre des plans d'action par les utilisateurs.

Échéancier : printemps 2014 (exécution des VCE des utilisateurs en continu par la suite)

2.4 Effectuer une gestion en continu de la qualité de l'air

L'APQ finalisera l'achat et l'installation d'équipements de suivi de la qualité de l'air sur le territoire du Port de Québec. L'APQ effectuera l'analyse de la qualité de l'air, fera des suivis réguliers et divulguera l'information sur son site Web.

Échéancier : automne 2014

2.5 Réviser la procédure d'évaluation environnementale des projets

Cette procédure définira la nature des projets assujettis, les composantes sociales, environnementales et économiques à examiner, les risques, les étapes de validation de l'étude ainsi que la démarche de consultation.

Échéancier : automne 2014

DÉVELOPPER ET ENTRETENIR UNE RELATION VILLE-PORT RESPECTUEUSE DE LA COMMUNAUTÉ

Les installations du Port de Québec se situent au sein d'un lieu urbain entre le fleuve et la cité historique de Québec. Les enjeux soulevés au cours des dernières années sont venus renforcer l'importance de développer une cohabitation harmonieuse entre la communauté et les installations portuaires. Les nouveaux défis de croissance de l'APQ et le maintien de l'exploitation portuaire actuelle exigent une approche plus ouverte aux préoccupations de la communauté. L'APQ désire participer non seulement au développement économique de la ville mais aussi à la qualité de vie de la communauté. Pour atteindre cet objectif, il importe de mettre en œuvre un certain nombre d'actions prioritaires.

Actions

3.1 Mettre à jour le Plan d'utilisation des sols

L'APQ est tenue d'avoir un plan détaillé et une mise à jour de l'utilisation des sols faisant état des objectifs et politiques établis pour l'aménagement physique des immeubles et des biens sous sa gestion. La révision du Plan d'utilisation des sols se fera en consultation avec les parties prenantes concernées et intéressées.

Échéancier : hiver 2015

3.2 Revoir le fonctionnement et la structure du Comité de relations avec la communauté (CRC)

L'APQ désire rendre le Comité de relations avec la communauté plus inclusif, plus transparent et plus actif au sein de la communauté. Pour ce faire, l'APQ révisera la structure et le fonctionnement du comité.

Échéancier : été 2014

3.3 Renforcer la participation active de l'APQ au Comité de vigilance des activités portuaires

Poursuivre et renforcer les discussions avec les parties concernées afin d'évaluer les meilleures façons d'améliorer nos relations.

Échéancier : en continu

3.4 Rebâtir une meilleure relation entre l'APQ et le Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP)

Poursuivre et renforcer les discussions avec les parties concernées afin d'évaluer les meilleures façons d'améliorer nos relations.

Échéancier : en continu

3.5 Rendre compte de sa performance

L'APQ publiera sous peu une feuille de route en développement durable afin de présenter de façon plus détaillée les assises de la démarche de développement durable amorcée ainsi que les prochaines étapes. Par la suite, l'APQ se dotera d'indicateurs de performance, se fixera des cibles et effectuera une reddition de comptes sur sa performance au moyen d'un rapport de développement durable. Le rapport de développement durable présentera le bilan des actions contenues dans le plan d'action 2014-2015.

Échéancier : printemps 2014 (publication d'une feuille de route) et été 2015 (publication du premier rapport de développement durable)

SOMMAIRE DES ÉCHÉANCIERS

ÉTRE RECONNU PAR LA COMMUNAUTÉ COMME UN GESTIONNAIRE EXEMPLAIRE DE SON TERRITOIRE

1.1 Revoir la structure organisationnelle	Été 2014
1.2 Créer un comité interne de DD	Printemps 2014
1.3 Créer un comité environnement des utilisateurs	Printemps 2014
1.4 Mettre à jour et rendre publique la Politique environnementale	Printemps 2014
1.5 Se doter d'une Charte environnementale et l'appliquer	Été 2014
1.6 Établir un arbre décisionnel pour les enjeux associés au DD	Été 2014

POURSUIVRE L'AMÉLIORATION CONSTANTE DE NOTRE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE SUR L'ENSEMBLE DU PORT DE QUÉBEC

2.1 Réaliser une analyse des risques	Hiver 2015
2.2 Mettre en place un SGE	Automne 2015
2.3 Déployer la procédure de VCE	Printemps 2014*
2.4 Effectuer une gestion en continu de la qualité de l'air	Automne 2014
2.5 Réviser la procédure d'évaluation environnementale des projets	Automne 2014

DÉVELOPPER ET ENTRETENIR UNE RELATION VILLE-PORT RESPECTUEUSE DE LA COLLECTIVITÉ

3.1 Mettre à jour le Plan d'utilisation des sols	Hiver 2015
3.2 Revoir le fonctionnement du CRC	Été 2014
3.3 Renforcer la participation active au Comité de vigilance	En continu
3.4 Rebâtir une meilleure relation avec le MDDEFP	En continu
3.5 Rendre compte de sa performance	Été 2015

* Exécution des VCE des utilisateurs en continu par la suite.

VOUS SOUHAITEZ EN SAVOIR PLUS?

Vos suggestions ou commentaires sont les bienvenus.
Communiquez avec Anick Métivier, Directeur adjoint, Développement durable et relations avec la communauté
anick.metivier@portquebec.ca / Tél : 418 648.3640 poste 1101

